TE/RAF/42

PASTILLES NEPTUNE 2 EN 1

Les procédés modernes de production de sel raffiné mis en oeuvre dans les salines de la Cie DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST permettent l'obtention de sel de très haute pureté chimique (teneur en NaCl supérieure à 99,9 %) exempt de tout élément nuisible pour les revêtements des piscines.
Les pastilles NEPTUNE 2 EN 1 sont obtenues par compression d'un mélange de ce sel et de stabilisant du chlore en quantité pré-dosée (brevet n° 90 15 499).

NEPTUNE 2 EN 1 est un sel spécial : on associe dans une pastille le sel nécessaire à l'électro-stérilisation et le stabilisant indispensable pour prolonger la durée de vie du chlore.

Caractéristiques physico-chimiques - valeurs types

Chimiques		Physiques	
Perte de masse à 110°C (eau)	0,08 %	Forme	cylindre à faces bombées
SUR SEC :			
Sel	99,3 %		
Acide isocyanurique (stabilisant)	0,7 %	Densité	2,1 environ
Magnésium	≤ 5 mg/kg		
Fer	≤ 2 mg/kg		
Manganèse	≤ 2 mg/kg	Solubilité à 20°C	358 g/kg d'eau

Conditionnement

Sacs polyéthylène thermosoudés 25 kg regroupés sur palettes 800 x 1200 mm houssées d'un poids net de 1000 kg.

Stocker dans un endroit propre et sec à l'abri du soleil.

Domaines d'utilisation

Désinfection des eaux de piscines par électrostérilisation (usage familial).

Conseils d'utilisation

- Attendre au minimum 6 heures avant de mettre en service l'électrostérilisateur pour NEPTUNE 2 EN 1 soit complétement dissous.
- Ne pas verser NEPTUNE 2 EN 1 dans les zones du bassin où la circulation d'eau est quasiment inexistante *(par exemple le grand bain)* ni dans les skimmers de surface.

Lieu de production

Saline de Dax (40) - France

Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
S.A. au capital de 113 400 000 Euro - 412.431.744 R.C.S. NANTERRE
137 rue Victor Hugo - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - France

Nos publications et notices ont pour but de vous conseiller au mieux. Les indications concernant les applications possibles de nos produits ne peuvent en aucune façon engager notre responsabilité, particulièrement en cas d'atteinte aux droits appartenant à des tiers.

Date de mise à jour	26/01/10	24/12/10											